

# **STB EVOLUTIF FCP**

## **SITUATION ANNUELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2020**

### **RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS AU 31 DECEMBRE 2020**

#### **I- RAPPORT SUR L'AUDIT DES ETATS FINANCIERS**

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre conseil d'administration réuni en date du 28 mars 2019 nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers du fonds commun de placement « STB EVOLUTIF FCP » relatif à l'exercice clos le 31 Décembre 2020 tels qu'annexés au présent rapport et faisant apparaître un total du bilan de 393 037 dinars, un actif net de 353 760 dinars et un résultat bénéficiaire de l'année de 8 595 dinars.

#### ***Opinion***

A notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du fonds commun de placement « STB EVOLUTIF FCP » au 31 décembre 2020, ainsi que de sa performance financière et de ses mouvements sur l'actif net pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

#### ***Fondement de l'opinion***

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du Fonds Commun de Placement conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

#### ***Observation***

Comme indiqué au niveau de la note aux états financiers n° 4.5, les agios créditeurs cumulés encaissés par « STB EVOLUTIF FCP » en rémunération du compte courant bancaire, et qui sont en instance de distribution, s'élèvent au 31/12/2020 à 19 641 dinars. En attendant leurs distributions, ces montants sont logés parmi les passifs du fonds.

Notre opinion ne comporte pas de réserve concernant cette question.

## ***Rapport de gestion***

La responsabilité du rapport de gestion incombe à la société « STB FINANCE », gestionnaire du fonds commun de placement « STB EVOLUTIF FCP».

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 20 du code des organismes de placement collectif, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes du fonds dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

## ***Responsabilité du gestionnaire et des responsables de la gouvernance pour les états financiers***

Le gestionnaire est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est au gestionnaire qu'il incombe d'évaluer la capacité du Fonds Commun de Placement à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si le gestionnaire a l'intention de liquider le Fonds Commun de Placement ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du fonds commun de placement « STB EVOLUTIF FCP».

## ***Responsabilité de l'auditeur pour l'audit des états financiers***

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.

En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par le gestionnaire, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la gestionnaire du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Fonds Commun de Placement à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le Fonds Commun de Placement à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

## **II- RAPPORT RELATIF A D'AUTRES OBLIGATIONS LEGALES ET REGLEMENTAIRES**

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

### ***Efficacité du système de contrôle interne***

En application des dispositions de l'article 3 de la loi n°94-117 du 14 Novembre 1994 portant réorganisation du marché financier, tel que modifiée par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne du Fonds Commun de placement. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombe au gestionnaire.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne.

### ***Conformité aux normes prudentielles***

Nous avons procédé à l'appréciation du respect par du fonds commun de placement « STB EVOLUTIF FCP » des normes prudentielles prévues par l'article 2 et l'article 29 du code des organismes de placement collectif promulgué par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001 et du décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001 portant application des dispositions des articles 15, 29, 35, 36 et 37 dudit code. Dans ce cadre, il ressort que les liquidités et quasi-liquidités, constituées de disponibilités et de titres de créances négociables à échéance inférieure à une année représentent, au 31 décembre 2020, une proportion de 19,98% de l'actif du fond, ce qui est en deçà du seuil de 20% prévu par ledit article.

Tunis, le 22 mars 2021

**Le Commissaire aux Comptes :**  
**CONSULTING & FINANCIAL FIRM**  
**Walid BEN AYED**

**BILAN**  
**Au 31 décembre 2020**  
(Unité : Dinar Tunisien)

	<u>Notes</u>	<u>31/12/2020</u>	<u>31/12/2019</u>
<u>ACTIF</u>			
<b>AC 1 - Portefeuille – titres</b>	<b>4-1</b>	<b>313 840</b>	<b>106 268</b>
a - Actions, Valeurs assimilées et droits rattachés	4-2	119 193	106 268
b - Obligations et valeurs assimilées		194 647	0
		<b>78 515</b>	<b>286 593</b>
<b>AC 2 - Placements monétaires et disponibilités</b>			
a - Placement monétaires		0	0
b - Disponibilités	4-3	78 515	286 593
<b>AC 3 - Créances d'exploitation</b>		682	0
<b>AC 4 - Autres actifs</b>		0	0
<b>TOTAL ACTIF</b>		<b>393 037</b>	<b>392 861</b>
<u>PASSIF</u>			
<b>PA 1- Opérateurs créditeurs</b>	4-4	4 180	4 410
<b>PA 2 - Autres créditeurs divers</b>	4-5	35 097	34 383
<b>TOTAL PASSIF</b>		<b>39 277</b>	<b>38 793</b>
<u>ACTIF NET</u>			
<b>CP 1 –Capital</b>	4-6	350 412	345 164
<b>CP 2 - Sommes distribuables</b>		3 348	8 904
a - Sommes distribuables des exercices antérieurs		1	1
b - Sommes distribuables de l'exercice		3 347	8 903
<b>ACTIF NET</b>	4-7	<b>353 760</b>	<b>354 068</b>
<b>TOTAL PASSIF ET ACTIF NET</b>		<b>393 037</b>	<b>392 861</b>

## ETAT DE RESULTAT

Période du 1er Janvier au 31 décembre 2020

(Unité : Dinar Tunisien)

	Notes	Période du 01/01/2020 au 31/12/2020	Période du 01/01/2019 au 31/12/2019
<b><u>PR 1 - Revenus du portefeuille - titres</u></b>	<b>5-1</b>	<b>10 850</b>	<b>10 793</b>
a- Revenus des obligations et valeurs assimilées		4 155	0
b- Dividendes		6 695	10 793
<b><u>PR 2 - Revenus des placements monétaires</u></b>	<b>5-2</b>	<b>831</b>	<b>14 069</b>
<b>TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS</b>		<b>11 681</b>	<b>24 862</b>
<b><u>CH 1 - Charges de gestion des placements</u></b>	<b>5-3</b>	<b>-4 111</b>	<b>-6 106</b>
<b>REVENU NET DES PLACEMENTS</b>		<b>7 570</b>	<b>18 757</b>
<b><u>CH 2 - Autres charges</u></b>	<b>5-4</b>	<b>-4 223</b>	<b>-9 952</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>		<b>3 347</b>	<b>8 805</b>
<b><u>PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation</u></b>		<b>0</b>	<b>98</b>
<b>SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXECICE</b>		<b>3 347</b>	<b>8 903</b>
<b><u>PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)</u></b>		<b>0</b>	<b>-98</b>
* Variation des +/- values potentielles sur titres		34 118	57 599
* +/- values réalisées sur cession des titres		-28 244	-91 681
* Frais de négociation de titres		-626	-363
<b>RESULTAT NET DE L'EXERCICE</b>		<b>8 595</b>	<b>-25 641</b>

**ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET**  
**Période du 1er Janvier au 31 décembre 2020**  
(Unité : Dinar Tunisien)

	Période du 01/01/2020 au 31/12/2020	Période du 01/01/2019 au 31/12/2019
<b><u>AN 1 - Variation de l'Actif Net résultant des opérations d'exploitation</u></b>		
a - Résultat d'exploitation	3 347	8 805
b - Variation des +/- values potentielles sur titres	34 118	57 599
c - +/- values réalisées sur cession de titres	-28 244	-91 681
d - Frais de négociation de titres	-626	-363
<b><u>AN 2 - Distribution des dividendes</u></b>	<b>-8 903</b>	<b>-9 376</b>
<b><u>AN 3 -Transaction sur le capital</u></b>	<b><u>0</u></b>	<b><u>-391 556</u></b>
<b>a - Souscriptions</b>	-	-
* Capital	-	-
* Régularisation des sommes non distribuables	-	-
* Régularisations des sommes distribuables	-	-
<b>b - Rachats</b>	-	<b>-391 556</b>
* Capital	-	-402 981
* Régularisation des sommes non distribuables	-	11 326
* Régularisation des sommes distribuables	-	98
<b>VARIATION DE L'ACTIF NET</b>	<b>-308</b>	<b>-426 572</b>
<b><u>AN 4 - Actif Net</u></b>		
a - En début de l'exercice	354 068	780 641
b - En fin de l'exercice	353 760	354 068
<b><u>AN 5 - Nombre de parts</u></b>		
a - En début de l'exercice	3 800	7 958
b - En fin de l'exercice	3 800	3 800
<b>VALEUR LIQUIDATIVE</b>	<b>93,095</b>	<b>93,175</b>
<b>AN 6 TAUX DE RENDEMENT</b>	<b>2,43%</b>	<b>-3,81%</b>

## **NOTES AUX ETATS FINANCIERS ANNUELS**

**AU 31 DECEMBRE 2020**

*(En dinar Tunisien)*

### **NOTE 1 : PRESENTATION DU FONDS**

Auparavant dénommé « FCP AL HIKMA », « STB EVOLUTIF FCP » est un fonds commun de placement de catégorie mixte, régi par la loi n°2001- 83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des organismes de placement collectif.

Il a été créé le 14 décembre 2015 à l'initiative de la « Société Tunisienne de Banque - STB » et STB MANAGER, en tant que FCP Islamique de distribution et a reçu l'agrément du Conseil du Marché Financier, en date du 23 décembre 2014.

Le capital initial s'élève à 1 000 000 dinars divisé en 10.000 parts de 100 dinars chacune. Sa durée de vie est de 99 ans à compter de la date de sa création.

Le conseil d'administration de la « STB MANAGER », réuni en date du 12 septembre 2019, a décidé de renoncer à la vocation de « FCP AL HIKMA » en tant que FCP islamique et de modifier les orientations de placement du fonds et de modifier le mode d'affectation des résultats du FCP, de Distribution à capitalisation. Par conséquent, la « STB MANAGER » a obtenu l'agrément du CMF N° 34-2019 du 31 octobre 2019 pour le changement de la dénomination de « FCP AL HIKMA », qui est désormais dénommé « STB EVOLUTIF FCP », et ce, à compter du 16 juillet 2020.

La « STB MANAGER » et la Société Tunisienne de Banque ont obtenu, aussi, l'agrément du CMF N° 33-2019 du 31 octobre 2019, pour le changement du gestionnaire de « FCP AL HIKMA » et la désignation de « STB FINANCE », Intermédiaire en Bourse, en tant que nouveau gestionnaire du fonds en remplacement de STB MANAGER, et ce, à compter du 16 juillet 2020.

Etant une copropriété de valeurs mobilières dépourvue de la personnalité morale, le fonds se trouve en dehors du champ d'application de l'impôt sur les revenus des personnes physiques et de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus encaissés au titre des placements, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

### **NOTE 2 : OBJET**

Le fonds a pour objet, la gestion d'un portefeuille de valeurs mobilières au moyen de l'utilisation exclusive de ses fonds.

### **NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES**

Les états financiers annuels arrêtés au 31 décembre 2020, sont établis conformément aux préconisations du système comptable des entreprises notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles qu'approuvées par l'arrêté du Ministre des Finances du 22 janvier 1999.

Les états financiers annuels sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :



### **3- 1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents**

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat.

Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et valeurs similaires et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

### **3- 2 Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées**

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date du 31 décembre 2020, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

La valeur du marché, applicable pour l'évaluation, des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31 décembre 2020, ou à la date antérieure la plus récente.

Les titres OPCVM sont évalués à leurs valeurs liquidatives au 31 décembre 2020. L'identification et la valeur des titres ainsi évalués sont présentées dans la note sur le portefeuille-titres.

### **3- 3 Evaluation des placements en obligation et valeurs assimilées :**

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs assimilées sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- À la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- À la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31 décembre 2020, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations de la société figurants au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations ont été évalués, au 31 décembre 2020, au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le procès-verbal de la réunion tenue le 29 août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence des différentes parties prenantes, les Bons du trésor assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » (compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres)
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouverts à l'émission à compter du 1er janvier 2018

STB EVOLUTIF FCP détient une ligne de BTA dont la souche a été ouverte à l'émission après le 1er janvier 2018. Elle est valorisée à la valeur actuelle sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines.

### **3- 4 Evaluation des placements monétaires :**

Les placements monétaires sont évalués à la date d'arrêté à leur valeur nominale déduction faite des intérêts précomptés non courus.

### **3- 5 Cession des placements**

La cession des placements donne lieu à leur annulation à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice. Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré

### **3-6 : Les charges de gestion des placements**

Les charges de gestion des placements sont les rémunérations à attribuer au dépositaire, au réseau des agences de la STB et au gestionnaire suivant des conventions établies respectivement à raison de 0,1%, 0,1%, 1% T.T.C. de l'actif net du FCP par an, calculé quotidiennement.

Toutes les autres charges (notamment les dépenses de promotion et de publicité) sont supportées par le gestionnaire.

**NOTES SUR LES ETATS FINANCIERS :****NOTE 4 - NOTES LIEES AU BILAN****4-1 : Portefeuille-titres**

Le solde de ce poste a atteint au 31/12/2020 un montant de 313 840 Dinars, se détaillant par valeur comme suit :

<b>Portefeuille Titres</b>	<b>Nombre</b>	<b>Coût d'acquisition</b>	<b>Valeur au 31/12/2020</b>	<b>% de l'actif</b>	<b>Intérêts courus/+ ou- V potentielle</b>
<b>Actions, valeurs assimilées et droits rattachés</b>		<b>119 662</b>	<b>119 193</b>	<b>30,33%</b>	<b>-469</b>
<b>Actions et droits rattachés</b>					
ASSUR MAGHREBIA	350	20 300	20 352	5,18%	52
CITY CARS	1 000	10 827	8 171	2,08%	-2 656
MONOPRIX	1000	6 120	6 119	1,56%	-1
SAH	2 500	31 110	30 698	7,81%	-412
STB	1 000	3 260	3 341	0,85%	81
UADH	5 000	11 150	13 910	3,54%	2 760
UNIMED	2 000	19 800	19 432	4,94%	-368
<b>Parts des fonds communs de placement</b>					
FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	160	17 095	17 171	4,37%	75
<b>Obligations et valeurs assimilées</b>		<b>186 887</b>	<b>194 647</b>	<b>49,52%</b>	<b>7 759</b>
<b>Obligations</b>					
STB 2020-1 C FIXE	300	30 000	31 873	8,11%	1 873
<b>Bons du trésor assimilables</b>					
BTA 6,5% 11/06/2025	171	156 887	162 773	41,41%	5 886
<b>TOTAL</b>		<b>306 550</b>	<b>313 840</b>	<b>79,85%</b>	<b>7 290</b>

Les mouvements enregistrés durant l'exercice sur le poste « Portefeuille-titres », sont indiqués ci-après :

	Coût d'acquisition	Intérêts courus nets	Plus (moins) values latentes	Valeur au 31 décembre	Plus (moins) values réalisées
<b>Solde au 31 décembre 2019</b>	<b>139 915</b>		<b>-33 647</b>	<b>106 268</b>	
<b>* Acquisitions de l'exercice</b>					
Obligations de sociétés	30 000			30 000	
Bon du trésor assimilables	156 887			156 887	
Titres OPCVM	195 432			195 432	
Actions et droits	105 122			105 122	
<b>* Remboursements et cessions de l'exercice</b>					
Obligations de sociétés	0			0	
Bon du trésor assimilables	0			0	
Titres OPCVM	-178 337			-178 337	-28 244
Actions et droits	-142 471			-142 471	
<b>* Variations des plus ou moins-values latentes</b>					
Bon du trésor assimilables			940	940	
Titres OPCVM			75	75	
Actions et droits			33 103	33 103	
<b>* Variations des intérêts courus</b>					
		6 819		6 819	
<b>Solde au 31 décembre 2020</b>	<b>306 550</b>	<b>6 819</b>	<b>471</b>	<b>313 840</b>	<b>-28 244</b>

#### 4-2 : Actions, valeurs assimilées et droits rattachés

Cette rubrique s'élève au 31/12/2020 à un montant de 119 193 Dinars. Elle se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2020	31/12/2019
Actions, valeurs assimilées et droits rattachés	119 662	139 915
Différence d'estimation sur actions et valeurs assimilées	-469	-33 647
<b>Total</b>	<b>119 193</b>	<b>106 268</b>

#### 4-3 : Disponibilités

Au 31/12/2020, les disponibilités constituées d'avoir en banque, s'élèvent à 78 515 dinars contre 286 593 Dinars au 31/12/2019 et se détaillent comme suit :

Désignation	31/12/2020	31/12/2019
Avoirs en Banque	78 515	286 593
<b>Total</b>	<b>78 515</b>	<b>286 593</b>

#### 4-4 : Opérateurs créditeurs

Au 31/12/2020, le solde de ce poste s'élève à 4 180 dinars contre 4 410 dinars au 31/12/2019, et se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2020	31/12/2019
Gestionnaire	90	496
Commission réseau	3 748	3 405
Commission dépositaire	343	509
<b>Total</b>	<b>4 180</b>	<b>4 410</b>

#### 4-5 : Autres créditeurs divers

Au 31/12/2020, le solde de ce poste s'élève à 35 097 contre 34 383 dinars au 31/12/2019, et se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2020	31/12/2019
Rémunération du commissaire aux comptes	6 760	3 893
Rémunération du comité de contrôle Charaique	8 380	12 381
Redevance CMF	32	31
Autres créditeurs divers	285	0
Compte de régularisation passif (*)	19 641	18 078
<b>Total</b>	<b>35 097</b>	<b>34 383</b>

(\*) : Ce compte enregistre les intérêts créditeurs, reçus en rémunération du compte courant bancaire, et qui sont en instance de distribution (conformément à la décision du comité de contrôle charaique).

#### 4-6 : Capital

Au 31/12/2020, le capital a atteint un niveau de 350 412 dinars, enregistrant ainsi une légère augmentation de 1,52 % par rapport au capital arrêté au 31/12/2019. Le détail comparé de cette rubrique se présente comme suit :

Désignation	31/12/2020	31/12/2019
Capital social	403 293	806 273
Souscriptions	0	0
Rachats	0	-402 981
Frais de négociation de titres	-626	-363
Variation d'estimation / actions et valeurs assimilées	-469	-33 647
Variation d'estimation / obligations	941	0
Plus value/ actions et valeurs assimilées	3 846	680
Moins value/ actions et valeurs assimilées	-32 090	-92 361
+/- val/report actions	33 647	91 246
Résultat non distrib. / exercice clos	-58 129	-35 010
Régul SND Rachat	0	11 326
<b>Total</b>	<b>350 412</b>	<b>345 164</b>

Les mouvements sur le capital, au cours de l'année 2020, se détaillent ainsi :

Désignation	Au 31/12/2020
<b>Capital en début d'exercice</b>	
Montant	345 164
Nombre de parts	3 800
Nombre de co-proprétaires	2
<b>Souscriptions réalisées</b>	
Montant	0
Nombre de titres émis	0
Nombre co-proprétaires entrants	0
<b>Rachats effectués</b>	0
Montant	0
Nombre de titres rachetés	0
Nombre co-proprétaires sortants	
<b>Autres mouvements</b>	
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	34 118
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	-28 244
Frais de négociation de titres	-626
Régularisation des sommes non distribuables	
<b>Capital en fin d'exercice</b>	
Montant	350 412
Nombre de parts	3 800
Nombre de co-proprétaires	2

#### 4-7 : Actif net

L'actif net du Fonds s'élève, à la fin de l'année 2020, à 353 760 dinars, contre 354 068 dinars à la fin de l'année 2019 soit une légère diminution de 0,09%.

Désignation	31/12/2020	31/12/2019
Capital	350 412	345 164
Sommes distribuables	3 348	8 904
<b>Total</b>	<b>353 760</b>	<b>354 068</b>

## NOTE 5 -NOTES LIEES AU COMPTE DE RESULTAT

### 5-1 : Revenus du portefeuille Titres

Courant l'exercice 2020, les revenus du portefeuille titres encaissés se sont élevés 10 850 dinars contre 10 793 dinars courant l'exercice précédent et se présentent comme suit :

Désignation	Période du 01/01/2020 au 31/12/2020	Période du 01/01/2019 au 31/12/2019
Dividendes	6 695	10 793
Revenus des obligations et valeurs assimilées	4 155	0
<b>Total</b>	<b>10 850</b>	<b>10 793</b>

### 5-2 : Revenus des placements monétaires

Les revenus des placements monétaires ont atteint, au titre de l'exercice 2020, un montant de 831 dinars contre 14 069 dinars au titre de l'exercice 2019. Ils se détaillent comme suit :

Désignation	Période du 01/01/2020 au 31/12/2020	Période du 01/01/2019 au 31/12/2019
Revenus certificat de leasing (Réalisé)	831	14 069
<b>Total</b>	<b>831</b>	<b>14 069</b>

### 5-3 : Charges de gestion des placements

Les charges de gestions ont atteint, au titre de l'exercice 2020, un montant de 4 111 dinars contre 6 106 dinars au titre de l'exercice précédent. Elles se détaillent comme suit :

Désignation	Période du 01/01/2020 au 31/12/2020	Période du 01/01/2019 au 31/12/2019
Rémunération du Gestionnaire (1)	3 426	5 088
Rémunération de réseau (2)	343	509
Rémunération du dépositaire (3)	343	509
<b>Total</b>	<b>4 111</b>	<b>6 106</b>

**(1) : Rémunération du gestionnaire :** La gestion du « STB EVOLUTIF FCP » était confiée à la société « STB MANAGER » moyennant une rémunération de 1% TTC de l'actif net, calculée quotidiennement. A partir du 16/07/2020, la gestion est confiée à « STB FINANCE » intermédiaire en bourse aux mêmes conditions de rémunération.

**(2) : Rémunération du dépositaire :** La fonction dépositaire du « STB EVOLUTIF FCP » est confiée à la « Société Tunisienne de Banque - STB » moyennant une rémunération de 0,1% TTC de l'actif net, calculée quotidiennement.

**(3) : Rémunération du réseau :** La fonction distributeur du « STB EVOLUTIF FCP » est confiée à la « Société Tunisienne de Banque - STB » moyennant une rémunération de 0,1% TTC de l'actif net, calculée quotidiennement.

#### 5-4 : Autres charges

Les autres charges ont atteint, au titre de l'exercice 2020, un montant de 4 223 dinars contre 9 952 dinars au titre de l'exercice précédent. Elles se détaillent comme suit :

Désignation	Période du 01/01/2020 au 31/12/2020	Période du 01/01/2019 au 31/12/2019
Rémunération du comité charaique	0	6 000
Rémunération du commissaire aux comptes	3 000	3 000
Redevance CMF	343	509
Publicité & publications	878	402
Autres charges	2	41
<b>Total</b>	<b>4 223</b>	<b>9 952</b>

#### NOTE 6- AUTRES INFORMATIONS

##### Données par part et ratios pertinents

Données par part	2020	2019	2018	2017	2016
Revenus des placements	3,074	6,543	4,331	4,147	4,044
Charges de gestion des placements	-1,082	-1,607	-1,421	-1,180	-1,165
<b>Revenus nets des placements</b>	<b>1,992</b>	<b>4,936</b>	<b>2,911</b>	<b>2,967</b>	<b>2,879</b>
Autres charges	-1,111	-2,619	-1,312	-1,139	-0,907
<b>Résultat d'exploitation (1)</b>	<b>0,881</b>	<b>2,317</b>	<b>1,599</b>	<b>1,828</b>	<b>1,972</b>
Régularisation du résultat d'exploitation	0,000	0,026	-0,420	0,000	0,000
<b>Sommes distribuables de l'exercice</b>	<b>0,881</b>	<b>2,343</b>	<b>1,178</b>	<b>1,828</b>	<b>1,972</b>
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	8,978	15,158	-2,931	-6,773	-0,019
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	-7,433	-24,127	5,386	1,516	0,246
Frais de négociation de titres	-0,165	-0,096	-0,031	-0,041	-0,058
<b>Plus(ou moins) values sur titres et frais de négociation(2)</b>	<b>1,381</b>	<b>-9,065</b>	<b>2,424</b>	<b>-5,298</b>	<b>0,169</b>
<b>Résultat net de l'exercice (1) +(2)</b>	<b>2,262</b>	<b>-6,748</b>	<b>4,023</b>	<b>-3,470</b>	<b>2,142</b>
Résultat non distribuable de l'exercice	1,381	-9,065	2,424	-5,298	0,169
Régularisation du résultat non distribuable	0,000	2,981	-0,378	0,000	0,000
<b>Sommes non distribuables de l'exercice</b>	<b>1,381</b>	<b>-6,084</b>	<b>2,046</b>	<b>-5,298</b>	<b>0,169</b>
<b>Distribution de dividendes</b>	<b>2,343</b>	<b>1,178</b>	<b>1,829</b>	<b>1,972</b>	<b>0,000</b>
<b>Valeur liquidative</b>	<b>93,095</b>	<b>93,175</b>	<b>98,095</b>	<b>96,700</b>	<b>102,142</b>
<b>Ratios de gestion des placements</b>					
Charges de gestion des placements / actif net moyen	1,16%	1,08%	1,29%	1,19%	1,14%*
Autres charges / actif net moyen	1,19%	1,75%	1,20%	1,15%	0,90%
Résultat distribuable de l'exercice / actif net moyen	0,95%	1,55%	1,46%*	1,84%	1,93%*
Actifs Nets moyens	353 914	567 354	873 821	994 210	1 021 418

\*Retraités pour le besoin de la comparabilité